



Règlements sportifs particuliers Championnats de Ligue Normandie Seniors Masculins

Saison 2023– 2024

ARTICLES		PRE NATIONALE	REGIONALE 2	REGIONALE 3
1- COMPOSITION Le championnat est composé		24 Equipes Championnat en 2 phases Phase 1 : Championnat 4 poules de 6 équipes (Poules en fonction du classement N-1) Phase 2 : Championnat avec 3 poules de 8 équipes	24 Equipes Championnat par secteur : Secteur A et B Formule championnat puis phase finale 12 équipes Secteur A + 12 équipes Secteur B	24 Equipes Championnat par secteur : Secteur A et B Formule championnat puis phase finale 12 équipes Secteur A + 12 équipes Secteur B
	Ces associations sportives ayant réglé leur cotisation dans les délais prévus et étant en règle avec la Ligue et leur département			
2- ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES Les associations sportives qualifiées sont :		A- Les équipes descendantes de NM3 B- Les équipes maintenues en PNM C- Les équipes accédant de la Régionale 2 D- Les équipes éventuellement repêchées	A- Les équipes descendantes de PNM B- Les équipes maintenues en RM2 C- Les équipes accédant de la RM2 D- Les équipes éventuellement repêchées	A- Les équipes descendantes du RM2 B- Les équipes maintenues en RM3 C- Les équipes accédant de Pré-région D- Les équipes éventuellement repêchées
	3- MUTUALISATIONS POSSIBLES ENTRE LES ASSOCIATIONS	Union	autorisé	INTERDIT
	CTC	autorisé		
	Entente		INTERDIT	
4- REGLES DE PARTICIPATION	Nombre joueurs	7 minimum / 12 maximum	5 minimum / 10 maximum	5 minimum / 10 maximum
	Type de licence autorisés	Compétition 1 ou ext T : 3 Max Compétition 2 : 0 Extension ASP : 0 Compétition C : sans limite	Compétition 1, compétition 2 ou extension T : 3 max Extension ASP : 0 Compétition C : sans limite	Compétition 1, compétition 2 ou Extension T : 3 max Extension ASP : 0 Compétition C : sans limite
	Couleurs de licences autorisées	Vert : sans limite Licence JH et OH interdites Jaune : 2 1 OU Orange : 0 1	Vert : sans limite Jaune : 2 1 0 - OU OU Orange : 0 1 2	Vert : sans limite Jaune : 2 1 0 - OU OU Orange : 0 1 2
5- OBLIGATIONS SPORTIVES Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :		Une équipe seniors masculine de niveau inférieur	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11)	1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11)
		ET		
		2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U20 à U13)	OU	OU
		Une équipe seniors masculine de niveau inférieur	1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13)	1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.
		ET	ET	
		1 équipe masculine jeune de catégories de U20 à U13	1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.	
	ET			
	1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.			
6- OBLIGATIONS EQUIPES	Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1er décembre de la saison en cours et avant la dernière journée du championnat.			

VERIFICATIONS	<p>La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.</p> <p>La ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.</p>		
7- OBLIGATION SPORTIVES CAS D'UNE MONTEE	<p>Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente. (dérogation valable seulement la 1ère année)</p>		
8- HORAIRES DES RENCONTRES	<p>L'horaire officielle des rencontres de championnat est SAMEDI à 20H00 (PNM, RM2 et RM3 Secteur-B) et DIMANCHE à 15H30 (RM2 et RM3 Secteur A)</p> <p>Aucune rencontre ne pourra avoir lieu après la date prévue initialement au calendrier du championnat (sauf dérogation validée par la Commission Régionale 5x5).</p>		
9- SYSTEME DE L'EPREUVE Cf document "Formule des championnats régionaux" joint en annexe	<p>Pour la dernière journée du championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté sauf décision exceptionnelle de la CRC</p> <p><u>Phase 1</u> : 10 rencontres aller/retour</p> <p>Barrages : rencontres entre 2ème et 3ème de chaque poule</p> <p><u>Phase 2</u> : 1 poule accession + 2 poules maintien Nor-A et Nor-B</p>	<p>Championnat par secteur : Secteur A et B 22 rencontres aller et retour</p>	
10- MONTEE EN DIVISION SUPERIEURE	<p>La FFBB propose une seule montée en NM3 pour la Normandie, l'équipes LA MIEUX CLASSEE accèdera à la NM3</p>	<p>Les équipes classées 1ères et 2èmes à la fin du championnat accèdent à la PNM.</p>	<p>Les équipes classées 1ères et 2èmes à la fin du championnat accèdent à la RM2.</p>
	<p>L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant :</p> <p>Equipe classée 2ème (Poule Accession)...</p> <p>Equipe classée 3ème (Poule Accession)...</p>	<p>L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant :</p> <p>Equipe classée 3ème</p> <p>Equipe classée 4ème</p>	<p>L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant :</p> <p>Equipe classée 3ème</p> <p>Equipe classée 4ème</p>
11- DESCENTE EN DIVISION INFERIEURE	<p>Les deux dernières équipes du classement des championnats maintien Nor-A et Nor-B descendent en RM2 pour la saison suivante.</p>	<p>Les deux dernières équipes du classement des championnats maintien Nor-A et Nor-B descendent en RM3 pour la saison suivante.</p>	<p>Les trois dernières équipes du classement du championnat Nor-A descendent et les quatre dernières équipes du classement du championnat Nor-B descendent en Pré-région masculine pour la saison suivante.</p>
	<p>Dans l'éventualité de descente de NM3, l'ordre des descentes supplémentaires se fera en fonction du classement général final des poules maintien de chaque secteur. Les descentes supplémentaires seront imputées au secteur des équipes descendantes de NM3.</p>		
12- REPECHAGE	<p>Les repêchages éventuels (hors dernier du classement) se feront en se basant sur les classement établi à l'issue des championnats</p>		
	<p>Le chronomètre des tirs devra être tenu par un officiel reconnu apte est obligatoire pour toutes les rencontres de PNM</p> <p>Le chronomètre des tirs doit offrir la possibilité de revenir à 14 secondes.</p>	<p>GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE</p>	

<p>13- CHRONOMETRE DE TIRS</p>	<p align="center"><u>14 SECONDES SUR REBOND OFFENSIF</u> Application de la règle FIBA en cours à toutes les divisions et toutes les catégories..... Procédure particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'il n'y a pas de chrono des tirs ou s'il n'est pas compatible, il n'est pas utilisé et c'est l'arbitre qui prend en compte le décompte des 14 et des 24 secondes. • Dans ce cas l'arbitre annonce « 8 » quand il reste « 8 secondes » pour tirer 	
<p>14- LIGNE A 3 POINTS</p>	<p>La ligne à 3 pts est à 6,75 m</p>	
<p>15- LOGICIEL E-Marque</p>	<p>Le logiciel E-marque est OBLIGATOIRE (V1 ou V2 selon décision de la FFBB) pour la division. Le club recevant doit permettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.</p>	
<p>16- FORFAIT GENERAL</p>	<p>Une association ayant déclarée (ou étant déclarée) forfait général est rétrogradée dans la division immédiatement inférieure.</p>	
<p>17- CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES SPORTIVES</p>	<p>Les joueurs évoluant en PNM ou PNF doivent avoir adressé leur dossier complet de demande de licence au CD au plus tard le 30 novembre de la saison en cours, à l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le joueur apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association sportive.</p>	<p>Aucune date limite de qualification n'est requise pour les niveaux RM2 et RM3 concernant une création de licence. Pour une licence compétition 1 ou compétition 2 la date limite de qualification est fixée au 28 février.</p>
<p>18- STATUT CF/PN JOUEURS</p>	<p>Le statut CF-PN des Joueurs est une condition obligatoire pour être inscrit sur une feuille de marque. 1ère infraction pour une équipe : pénalité financière de 200 €. 2ème infraction et infractions suivantes pour cette même équipe : Dossier Disciplinaire</p>	<p>La signature de la charte CF/PN joueur n'est pas nécessaire pour les joueurs évoluant à ces niveaux de compétition</p>
<p>20- STATUT DES TECHNICIENS</p>	<p>Se reporter au texte "Statut Régional des Techniciens" de la saison en cours rappel :</p> <p>Statut entraîneur/joueur : INTERDIT Diplôme minimal : DETB complet ou CQP complet Entraîneur Adjoint autorisé (participation obligatoire à la JAPS).</p>	<p align="right">Pour</p> <p>Statut entraîneur/joueur : AUTORISE (pas Entraîneur adjoint dans ce cas)</p> <p align="center">Diplôme: se référer au statut du technicien</p>
<p>21- OBLIGATIONS FINANCIERES</p>	<p>Le club devra s'être acquitté financièrement de son engagement dans son championnat avant le début de celui-ci. Les échéances de la caisse de péréquation devront être honorées tout au long de la saison. (Cf règlement de la caisse de péréquation) En cas de non respect de ces conditions financières le dossier sera transmis à la commission de discipline de la ligue. De plus aucune montée et aucun titre ne seront possibles pour les clubs concernés en cas de non paiement.</p>	

22- SALLE	Classement : H2	Classement : H1
23- CAS PARTICULIERS	Tous les cas non traités dans ce règlement au cours ou à la fin de la saison seront traités par la Commission Régionale 5x5	

En rouge: Modifications pour la saison 2023-2024